

DÉPARTEMENT DE LA MARNE
COMMUNE DE CONDÉ SUR MARNE
CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la réunion du 3 décembre 2025

Le 3 décembre 2025 à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Lemoine, sous la présidence de M. SINNER Romain, Maire.

Etaient présents tous les Conseillers Municipaux en exercice : MM SINNER Romain, BOURLON Yoann, BARRE Gilles, COLLARD Sandrine, BOHREN Violette, BOUREL Brigitte, BEAUGEOIS Anthony, WOLTER Denis, BLANLUET Isabelle, HELLA Gérard, LESEURE Angélique, GOBIN Jennifer.

A l'exception de : SINNER Rémy, VAUFREY James, BONNET Gilles, excusés

M. BEAUGEOIS Anthony a rempli les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 17 septembre 2025, lu par Gérard HELLA, est adopté à l'unanimité.

Renouvellement du bail de location des terres communales

Le bail de location des terres communales arrivant à expiration, il convient de délibérer pour procéder à son renouvellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, le renouvellement du bail pour une durée de 9 années pour une location annuelle de 6 quintaux de blé par hectare.

Les locataires acquitteront chaque année une participation aux impôts fonciers locaux.

Création d'un poste d'agent technique

En raison de la charge de travail que représente l'entretien de la commune, il convient de recruter un second agent technique.

L'agent sera recruté en qualité de contractuel et sera rémunéré sur la base de l'indice brut 367.

Le poste sera ouvert au 5 janvier 2026. Le tableau des effectifs de la commune sera donc modifié comme suit :

Filière technique : Adjoints techniques : ancien effectif : 2, nouvel effectif : 3.

Filière administrative : Adjoint administratif : 1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un poste d'adjoint technique contractuel.

Adhésion au contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

La commune a chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Marne de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge.

Le Centre de Gestion a communiqué à la commune les résultats la concernant et la convention de gestion entre la collectivité et le Centre de Gestion qui prévoit les missions et tâche de chaque partie ainsi que l'application :

- d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,40% de la masse salariale assuré au titre du contrat CNRACL
- d'une cotisation additionnelle annuelle d'un montant correspondant à 0,15% de la masse salariale assuré au titre du contrat IRCANTEC

Cette cotisation additionnelle permet de financer les actions et tâches que prend en charge le Centre de Gestion de la Marne en lieu et place de l'assureur et de son courtier.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le contrat présenté selon les modalités suivantes :

- Assureur : CNP Assurance
- Courtier : Relyens SPS
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2026
- Taux garantis pendant 2 ans
- Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve d'un préavis de 6 mois
- Couverture des indemnités journalière à hauteur de 90% des obligations statutaires

Péniche Night and Day

Le Maire rappelle la venue de la péniche Night & Day du 30 juin au 6 juillet 2025 et les activités proposées lors de cette escale (activité avec les enfants du groupe scolaire, visite du bateau, ateliers divers, spectacles en journées en lien avec les associations communales...). Cette semaine avait attiré un public nombreux et varié.

Il est proposé au Conseil Municipal de reconduire cet évènement en 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité la reconduction de l'évènement en 2026.

Marché artisanal

Madame LENGYEL LEFIN Présidente des "Créa' du Triangle d'Or" sollicite la commune pour la mise en place d'un marché mensuel sous la halle.

Ce marché rassemblerait une dizaine d'artisans et producteurs locaux chaque premier samedi du mois, d'avril à septembre.

Le Conseil Municipal, accueille très positivement ce projet et donne son accord pour l'organisation de ce marché.

Aménagement des ateliers municipaux

Depuis la mise en service de la nouvelle salle des fêtes, l'ancienne est devenue l'atelier communal. Il s'avère nécessaire de réaliser des aménagements et une extension sur la cour arrière pour que le bâtiment puisse répondre au mieux à sa nouvelle fonction.

Le coût des travaux, sur la base des devis obtenus, s'élève à 157 855,20 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet
- Autorise le Maire à solliciter toutes les subventions envisageables.

Transferts de crédits

- Afin de pouvoir réaliser le paiement de l'Attribution de Compensation et le Fond de Péréquation des ressources Communales et Intercommunales, il est nécessaire de procéder aux transferts suivants :

Section de fonctionnement :

Transfert de 1 000,00 € du chapitre 011 article 60612 vers le chapitre 014 article 739211

- Afin de pouvoir réaliser le paiement d'une facture relative à l'achat de mobilier de bureau, il est nécessaire de procéder aux transferts suivants :

Section de fonctionnement :

Transfert de 1 000,00 € du chapitre 011 article 60612

vers

Section d'investissement :

le chapitre 21 article 2184 opération 10004

Rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération de Châlons

Le Maire présente le rapport d'activité de la Communauté d'Agglomération au Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H00.

Pour copie conforme,

A CONDÉ SUR MARNE, le 16 décembre 2025

Le Maire,

